

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 13 octobre 2020, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-486** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* ».

L'objet de ce règlement vise à L'objet de ce projet de règlement vise à prévoir au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189)* de nouvelles normes visant à assujettir au P.I.I.A. certains travaux impliquant des murs de soutènement et ajouter des critères d'intégration.

En date du 28 janvier 2021, le greffier de la Ville de Montréal a, conformément à l'article 133 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4), délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement. Ce règlement est entré en vigueur le jour de la délivrance du certificat de conformité par le greffier de la Ville.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h 12h et de 13h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 4 mars 2021

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate